

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XV

MONTRÉAL, VENDREDI 25 JANVIER, 1895

No 21

Ça et là.

La loi Augé La Presse défend la loi Augé en citant les conclusions du rapport de M. Lacroix, l'inspecteur des bâtisses, de Montréal, pour l'année 1893, c'est-à-dire, avant la mise en opération de la loi. Nous renvoyons notre confrère au rapport de M. Lacroix pour 1894, rapport qui paraîtra sans doute bientôt et qui, s'il reflète l'opinion exprimée verbalement devant nous par ce fonctionnaire, nous dispensera de prolonger cette discussion.

La taxe de l'eau Le trésorier de la cité de Montréal ressuscite la question de la taxe de l'eau sur la propriété. M. Robb paraît n'avoir et ne pouvoir concevoir qu'une seule idée à la fois. Pour lui, il n'y a qu'une chose nécessaire : faire rentrer la taxe. Or, il trouve qu'en la faisant payer par les propriétaires, la perception en serait assurée. De la justice ou de l'injustice de cette imposition, il ne s'occupe pas le moins du monde. Ce n'est pas son affaire ; et si l'idée lui était venue de demander que la banque de Montréal fût seule chargée de payer la taxe, eh bien, il aurait demandé que la taxe fut imposée à la banque. Le service de l'eau est fait, non pas à la propriété, mais aux occupants ; il serait donc souverainement injuste d'en faire porter le coût à la propriété.

Cela est si clair, que cela n'a pas besoin d'autre démonstration.

D'autant plus qu'il y a un moyen bien simple de rendre plus efficace la perception de la taxe d'eau, qui laisse, avec le système actuel, de \$40,000 à \$50,000 d'arrérages par année, en moyenne. Ce moyen, c'est de percevoir la taxe par versements, par quarts, même au besoin par douzièmes ; et de charger de cette perception un percepteur spécial pour chaque quartier. Il n'y a pas un ménage d'ouvrier, du plus pauvre au plus aisé, qui ne préférera payer 30 ou 40c par mois au percepteur, pour l'eau, plutôt que de payer 50c

Semaine du 11 Janvier

2249 abonnés réguliers 2249

dont 613 à Québec.

Ce tirage est égal sinon supérieur à celui de n'importe quel autre journal de commerce français.

Nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre journal de commerce français ou anglais.

ou 75c de plus par mois sur son loyer au propriétaire.

Et les arrérages sont assez gros pour qu'on puisse y trouver de quoi payer convenablement les percepteurs de la taxe, tout en augmentant dans une proportion considérable les recettes de la cité.

Et enfin, chose qui a son importance par le temps qui court, la nomination des percepteurs serait une augmentation du patronage pour les échevins.....

Les sans-travail et la Législature

Nous ne concevons pas que des gens sérieux puissent tenir responsables de l'état de chômage actuel du travail ceux qui ont refusé de permettre à la ville de s'endetter davantage. La crise du travail que nous traversons, remonte directement, comme nous l'avons déjà dit, à deux causes principales : La trop grande précipitation des travaux civiques, de 1885 à 1891 ; qui a attiré en ville une foule d'ouvriers de la campagne et surchargé ainsi le marché du travail, et la loi Augé qui a diminué de moitié les travaux de la construction. Les causes immédiates sont, en outre, la stagnation du commerce qui a forcé les compagnies de chemin de fer à renvoyer bon nombre d'ouvriers, et la suspension des travaux civiques de pavage. Si la législature avait accordé à MM. Hurteau et Préfontaine le pouvoir d'emprunter ce qu'ils demandaient, ces fonds étaient destinés à des travaux qui ne pouvaient être com-

mencés qu'au cours de l'été prochain au plus tôt et n'auraient pas laissé un sou de plus à la disposition du conseil de ville pour donner cet hiver du travail aux ouvriers.

Mais on voulait une démonstration qui pût faire croire aux étrangers que la population de Montréal était avec MM. Hurteau et Préfontaine et contre l'autre fraction du conseil. C'est pourquoi l'on a, si non conseillé directement, du moins encouragé en sous main la première manifestation. Seulement, lorsque la foule est une fois lancée on ne l'arrête pas comme on veut et, ce

qui ne devait être qu'une manifestation bruyante, mais platonique, a fini par dégénérer en désordre et les quelques têtes chaudes qui ont été arrêtées par la police, sont allées évidemment plus loin que ne le désiraient les principaux meneurs.

Comme cependant, la masse de notre population est essentiellement paisible et respectueuse de l'ordre, il faut espérer qu'elle laissera nos échevins discuter de sang froid les meilleurs moyens à prendre pour lui venir en aide.

Le transport du bois de corde Un correspondant du "Nord" lui écrit de Ste-Agathe des Monts :

" Qui nous dira pourquoi la compagnie du C. P. R. ne charge que \$13.00 pour le transport d'un char de bois de Labelle à Montréal, soit une distance de 100 milles, tandis qu'elle charge \$15.00 et plus, pour le transport d'un char de bois de Ste-Agathe à Montréal, une distance de 60 milles seulement ?

" Je ne le demanderai pas aux magnats du Pacifique, car ce n'est pas l'habitude de ces messieurs d'être très communicatifs. On me répondrait probablement : " Cela ne vous regarde pas, nous sommes maîtres d'en agir à notre guise," et ils auraient raison :

Charbonnier est maître dans sa maison.

" Quelqu'un m'a assuré que M. Damien Rolland, le dévoué président de la Compagnie du chemin de fer Montréal & Occidental était ce